

AUGUSTE, *Res gestae*

Introduction

Un an avant sa mort le 19 août 14, Auguste avait confié en dépôt aux Vestales quatre documents scellés. Outre son testament, il y avait trois rouleaux contenant :

1. des indications sur la manière de régler ses funérailles ;
2. "le sommaire de ses actions" (*index rerum a se gestarum*), ou, comme nous dirions aujourd'hui, son rapport d'activités, qu'il voulait qu'on grave sur des tables de bronze à placer devant son mausolée ;
3. un état de situation de tout l'Empire (*breuiarium totius imperii*), indiquant les effectifs de l'armée et le bilan financier du trésor public, du trésor impérial et des redevances :

tribus uoluminibus, uno mandata de funere suo complexus est, altero indicem rerum a se gestarum, quem uellet incidi in aeneis tabulis, quae ante Mausoleum statuerentur, tertio breuiarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique esset, quantum pecuniae in aerario et fiscis et uectigaliorum residuis . (Suétone, Auguste , 101).

Le n° 2, appelé par les modernes *Res gestae* à cause de Suétone, fut effectivement gravé non seulement à Rome même (sur deux tables de bronze fixées à des piliers devant le Mausolée d'Auguste), mais dans les provinces. C'est de celle de Galatie, en Asie Mineure, que provient la copie qui sert aujourd'hui de base aux éditions du texte, évidemment bilingue latin-grec puisqu'il s'agit de la partie orientale de l'empire. Elle a été découverte en 1555 à Ancyre/Ankara par Augier Ghislain de Busbecq, un humaniste et diplomate français (Busbecq est un village près de Lille) chargé par l'empereur Ferdinand d'une ambassade auprès de Soliman. Cet homme curieux de tout (il a ramené en Europe la tulipe et le chat angora et raconte ses voyages dans quatre superbes lettres) se promenait le long d'un temple de Rome et d'Auguste reconverti en mosquée quand il leva les yeux et vit des caractères non arabes. Des fragments d'autres copies ont été découverts depuis à Apollonie de Pisidie (1930) et surtout à Antioche (1914-1924).

Une édition française commode, avec un commentaire mais malheureusement sans traduction, est celle de Jean Gagé (Belles Lettres, 3e éd., 1977). Traduction seule dans Robert Etienne, *Le siècle d'Auguste* , Paris, Armand Colin, 1970, p. 103-115.

À signaler également P.A. Brunt-J.M. Moore, Oxford, 1967 (texte latin, traduction anglaise et commentaire) et E. Weber, Munich, Heimeran, 2e éd., 1974 (textes latin et grec, traduction allemande, notes, passages parallèles).

Sur la Toile

1. Mise au point sur les *Res gestae* , par Paula Botteri (avec une bibliographie) : <http://www.univ.trieste.it/~ancyra/resGestae.htm>
2. Texte latin : <http://www.csun.edu/~hcfll004/resgest.html> (médiocre ; nombreuses coquilles) <http://www.informalmusic.com/latinsoc/resges.html>
3. Texte et traduction française par Alain Canu : <http://www.noctes-gallicanae.org/Res%20gestae/Res%20gestae.htm> (§1-18)

<http://www.noctes-gallicanae.org/Res%20gestae/Res%20gestae1.htm> (§19-35, avec une reproduction du bouclier d'Arles, copie du bouclier mentionné § 35)

4. Traductions anglaises :
P. A. Brunt - J. M. Moore :
<http://www.skidmore.edu/academics/classics/courses/1999spring/hi361f/resgestae.htm>
[1](#)
Th. Bushnell : <http://classics.mit.edu/Augustus/deeds.html>
5. Texte et traduction espagnole :
<http://155.210.60.15/HAnt/Fuentes/RESGESTA.HTML>
6. Tout sur le Mausolée et ses abords (témoignages littéraires et épigraphiques) :
<http://www.csun.edu/~hcfll004/mausaug.html>
7. Site général sur Auguste :
<http://www.virgil.org/augustus/>

J'ai essayé de fournir ici une traduction lisible par un public francophone contemporain. Je remercie de leur collaboration les étudiants du séminaire de *Travaux philologiques sur la langue latine* (Université de Liège, 2001-2002), et en particulier Stéphane Polis.

Traduction

IMP. CAESAR DIVI F. AVGVSTVS

Rapport d'activités

Ci-dessous copie du rapport d'activités du divin Auguste, qui lui ont permis de soumettre le monde au pouvoir du peuple romain, ainsi que du décompte des sommes qu'il a consacrées à l'État et au peuple romain. L'original est gravé sur deux piliers de bronze, qui se trouvent à Rome.

Les débuts

1. À l'âge de dix-neuf ans, j'ai levé une armée à titre privé et à mes frais, avec laquelle j'ai rendu la liberté à l'État opprimé par la tyrannie d'une faction. A ce titre le Sénat, par des décrets honorifiques, m'a coopté parmi ses membres (consulat de Gaius Pansa et Aulus Hirtius [43]), me donnant le droit d'exprimer mon avis au rang des consulaires, et il m'a investi de l' *imperium* . Je reçus l'ordre, alors que j'avais les pouvoirs d'un préteur, de veiller de concert avec les consuls à ce qu'il n'arrive aucun dommage à l'État. Quant au peuple, il m'élut consul la même année, après la mort au combat des deux consuls à la fois, ainsi que triumvir chargé de réorganiser l'État.

2. J'ai contraint à l'exil les assassins de mon père ; j'ai tiré vengeance de leur crime en ayant recours aux tribunaux. Ensuite, alors qu'ils portaient les armes contre l'État, je les ai vaincus deux fois en bataille rangée.

Les guerres

3. J'ai souvent mené des guerres, terrestres ou maritimes, civiles ou extérieures, dans le monde entier, et, victorieux, j'ai accordé le pardon à tous les citoyens qui le demandaient. Les peuples

étrangers auxquels on pouvait pardonner sans danger, j'ai préféré les maintenir que les anéantir. Environ cinq cent mille citoyens romains m'ont prêté le serment de fidélité. Un peu plus de trois cent mille d'entre eux ont été envoyés fonder des colonies à mon nom ou ont été autorisés à regagner leur municipes, une fois leur service terminé. A tous ceux-là j'ai assigné des terres ou j'ai donné de l'argent en guise de prime de démobilisation. J'ai pris six cents bateaux, sans compter ceux qui étaient plus petits que des trirèmes.

4. J'ai obtenu deux fois l'ovation et trois fois le triomphe ; j'ai été salué vingt et une fois du titre d'imperator ; le Sénat m'a accordé d'autres triomphes encore, que j'ai tous déclinés. J'ai déposé le laurier de mes faisceaux sur le Capitole, une fois accomplis les vœux prononcés lors de chacune des guerres. En raison des actions accomplies avec succès par moi ou par l'intermédiaire de mes lieutenants, sous mes auspices, sur terre et sur mer, le Sénat a décrété cinquante-cinq fois des supplications aux dieux immortels. En fait, il y eut 890 jours de supplications par décision du Sénat. Dans mes triomphes, neuf rois ou fils de rois furent conduits devant mon char. Au moment où j'écris ceci, j'ai été consul treize fois, et je suis dans ma trente-septième année de puissance tribunicienne.

Les charges refusées

5. La dictature me fut offerte, et en mon absence et en ma présence, par le peuple et par le Sénat (consulat de Marcus Marcellus et Lucius Arruntius [22]) ; je ne l'ai pas acceptée. Lors d'une grave pénurie de blé, je n'ai pas refusé la responsabilité de l'approvisionnement. Je m'en suis si bien acquitté qu'en peu de jours, j'ai délivré la cité dans son ensemble de la crainte et du danger qui la menaçaient ; j'y ai contribué de mes deniers et je m'y suis personnellement investi. Le consulat annuel et à vie qui m'était offert, je ne l'ai pas non plus accepté.

6. Sous le consulat de Marcus Vinicius et de Quintus Lucretius [19], puis de Publius et de Gnaeus Lentulus [18] et pour la troisième fois sous celui de Paullus Fabius Maximus et de Quintus Tubero [11], le Sénat et le peuple romain décidèrent d'un commun accord de me faire nommer seul responsable des lois et des mœurs avec des pouvoirs très étendus : je n'ai accepté aucune fonction qui me fût conférée contre l'usage de nos ancêtres. Dès lors, les problèmes que le Sénat m'a confiés ont été traités dans le cadre de mon pouvoir tribunicien, pouvoir pour lequel j'ai pris par cinq fois l'initiative de solliciter du Sénat qu'il me désigne un collègue, et j'ai obtenu satisfaction.

Les charges exercées

7. J'ai été dix ans de suite membre du triumvirat chargé de réorganiser l'Etat. Je suis Premier sénateur depuis quarante ans - jusqu'au jour où j'écris ceci. J'ai été également grand pontife, augure, membre du collège des Quinze chargés des cérémonies du culte, un des sept épulons, frère arvale, membre de la confrérie de Titius et fétial.

8. Lors de mon cinquième consulat [29], j'ai augmenté le nombre des patriciens à la demande du peuple et du Sénat. J'ai établi par trois fois la liste des sénateurs. Lors de mon sixième consulat [28], j'ai effectué un recensement du peuple avec l'aide de mon collègue M. Agrippa. Pour la première fois depuis quarante-deux ans, j'ai organisé la cérémonie du lustre. On y recensa 4.063.000 citoyens romains. Une deuxième fois (consulat de C. Censorinus et de C. Asinius [8]), j'ai célébré le lustre en vertu de mon imperium consulaire, seul cette fois ; à l'occasion de ce lustre, on dénombra 4.233.000 citoyens romains. J'ai procédé à un troisième recensement en vertu de mon pouvoir consulaire (consulat de Sextus Pompée et de Sextus

Appuleius [14 p.]), avec pour collègue mon fils Tibère César. On y recensa 4.937.000 citoyens romains. Par des lois nouvelles votées sur ma proposition, j'ai rétabli nombre d'usages de nos ancêtres qui tombaient en désuétude, et j'ai moi-même transmis à la postérité des exemples à imiter dans beaucoup de domaines.

Les honneurs reçus

9. Le Sénat décréta que tous les quatre ans les consuls et les prêtres organiseraient des cérémonies de voux pour ma santé. En accomplissement de ces voux, tantôt les quatre principaux collèges de prêtres, tantôt les consuls ont, de mon vivant, donné des jeux à maintes reprises. Même les particuliers et les municipes ont organisé en l'honneur de ma santé des supplications devant toutes les images divines, supplications auxquelles ont participé de manière ininterrompue tous les citoyens dans leur ensemble et sans exception.

10. Mon nom fut ajouté au chant des Saliens par sénatus-consulte et mon inviolabilité à vie ainsi que la puissance tribunicienne pour la durée de celle-ci furent sanctionnées par une loi. Pour ne pas être grand pontife à la place de mon collègue encore en vie, et alors même que le peuple me conférait là une prêtrise que mon père avait occupée, je lui ai opposé un refus. Cette prêtrise, ce n'est qu'après des années, à la mort de celui qui avait profité de la guerre civile pour s'en emparer, que j'ai accepté de la reprendre. De toute l'Italie afflua alors pour les comices que je rassemblai une foule comme, dit-on, Rome n'en avait jamais connu de pareille (consulat de Publius Sulpicius et de Gaius Valgius [12]).

11. Pour mon retour, le Sénat consacra l'autel de Fortuna Redux, devant les temples d'Honneur et de Vertu, près de la porte Capène, sur lequel il ordonna que les pontifes et les Vestales fassent un sacrifice annuel le jour où j'étais rentré de Syrie à Rome (consulat de Quintus Lucretius et de Marcus Vinicius [19]), et appela cette journée Augustalia, d'après mon cognomen.

12. Par un sénatus-consulte, à cette occasion, une partie des préteurs et des tribuns de la plèbe, accompagnés du consul Quintus Lucretius et des premiers personnages de l'Etat, fut envoyée à ma rencontre en Campanie ; cet honneur n'a jusqu'à présent été accordé à personne d'autre que moi. Lorsque je suis rentré d'Espagne et de Gaule à Rome, après avoir accompli avec succès mes tâches dans ces provinces (consulat de Tibère Néron et de Publius Quintilius [13]), le Sénat décida de consacrer pour mon retour l'autel de la Paix d'Auguste sur le Champ de Mars, sur lequel il ordonna que les magistrats, les prêtres et les Vestales fassent un sacrifice annuel.

13. Le temple de Janus Quirinus, dont nos ancêtres ont voulu qu'il soit fermé lorsque la paix était assurée par des victoires à travers tout l'empire du peuple romain, sur terre et sur mer, n'avait été avant ma naissance, d'après la tradition, fermé que deux fois en tout depuis la fondation de la Ville ; le Sénat décida qu'il serait fermé trois fois sous mon principat.

14. Mes fils, que la fortune m'a arrachés quand ils étaient jeunes, Gaius et Lucius César, le Sénat et le peuple romain les ont nommés consuls désignés à quatorze ans, par considération pour moi, pour qu'ils exercent cette magistrature cinq ans plus tard. Et, depuis le jour où ils furent conduits au forum, le Sénat décida qu'ils prendraient part aux assemblées publiques. Tous les chevaliers les appelèrent tous deux princes de la jeunesse et leur firent don de boucliers et de lances en argent.

LES DÉPENSES

Les distributions d'argent

15. J'ai payé à la plèbe romaine trois cents sesterces par personne en exécution du testament de mon père ; en mon nom, j'ai donné quatre cents sesterces pris du butin de guerre quand j'étais consul pour la cinquième fois [29] ; de nouveau, pendant mon dixième consulat [24], j'ai distribué à chaque homme quatre cents sesterces prélevés de mon patrimoine et, consul pour la onzième fois [23], j'ai fait douze distributions de blé, ayant acheté du grain à titre privé. Pour ma douzième puissance tribunicienne [12], j'ai donné pour la troisième fois une somme de quatre cents sesterces à chacun. Mes distributions d'argent ne touchèrent jamais moins de deux cent cinquante mille hommes. Exerçant la puissance tribunicienne pour la dix-huitième fois, consul pour la douzième fois [5], j'ai donné aux trois cent vingt mille hommes de la plèbe de Rome soixante deniers par personne. Et, consul pour la cinquième fois [29], j'ai donné à chacun de ceux de mes soldats qui étaient colons mille sesterces pris sur le butin de guerre ; environ cent vingt mille hommes parmi les colons reçurent cette distribution triomphale. Consul pour la treizième fois [2], j'ai donné soixante deniers à la plèbe qui recevait alors du blé de l'Etat. Ils étaient un peu plus de deux cent mille hommes.

16. J'ai donné de l'argent aux habitants des municipes pour les terres que, pendant mon quatrième consulat [30] et ensuite sous le consulat de Marcus Crassus et de Gnaeus Lentulus Augur [14], j'avais assignées aux soldats. Cette somme s'élevait à environ six cents millions de sesterces que j'ai payés sur le butin italien et environ deux cent soixante millions de sesterces que j'ai payés sur les territoires provinciaux. Cela, de mémoire d'homme, je suis le premier et le seul de ceux qui fondèrent des colonies militaires en Italie ou dans les provinces à l'avoir fait. Et plus tard, sous le consulat de Tibère Néron et Gnaeus Piso [7], de même que sous ceux de Gaius Antistius et Decius Laelius [6], de Gaius Caluisius et Lucius Pasienus [4], de Lucius Lentulus et Marcus Messalla [3] et de Lucius Caninius et Quintus Fabricius [2], aux soldats que, leur service terminé, j'ai renvoyé dans leur ville, j'ai payé leur récompense argent comptant : j'ai donc dépensé dans ce but environ quatre cents millions de sesterces.

17. Quatre fois, j'ai aidé le trésor de l'Etat avec mon argent, si bien que j'ai versé cent cinquante millions de sesterces aux responsables du trésor. Et sous le consulat de Marcus Lepidus et Lucius Arruntius [6 p.], j'ai déposé cent soixante-dix millions de sesterces dans le trésor militaire constitué sur mon ordre et qui sert à verser des primes aux soldats qui auraient servi vingt ans ou plus.

18. A partir de l'année où Gnaeus et Publius Lentulus furent consuls [18], comme les impôts ne rentraient plus, j'ai versé tantôt à cent mille hommes, tantôt à beaucoup plus, des allocations en nature et en liquide sur mon grenier et mon patrimoine.

Les constructions et les restaurations

19. J'ai bâti la Curie et le Chalcidicum y attenant, le sanctuaire d'Apollon sur le Palatin avec ses portiques, le temple du divin Jules, le Lupercal, un portique près du cirque Flaminius, dont j'ai permis qu'il soit appelé du nom de celui qui le premier l'avait construit en ce même lieu, Octavius, la loge au Cirque Maxime, les temples sur le Capitole de Jupiter Feretrius et de Jupiter Tonnant, le temple de Quirinus, les temples de Minerve, de Junon Regina et de Jupiter Libertas sur l'Aventin, le temple des Lares au sommet de la Via Sacra, le temple des dieux Pénates dans la Velia, le temple de la Jeunesse et le temple de la Grande Mère sur le Palatin.

20. J'ai restauré le Capitole et le Théâtre de Pompée, tous deux à grands frais, sans aucune mention inscrite de mon nom. J'ai réparé les canaux qui, sous l'effet de la vétusté, tombaient en ruine en plusieurs endroits et j'ai doublé l'aqueduc que l'on appelle Marcia en amenant dans son conduit une nouvelle source. J'ai achevé le Forum Julien et la basilique qui se trouve entre les temples de Castor et de Saturne, ouvrages commencés et presque achevés par mon père, et cette même basilique, détruite par un incendie, j'ai commencé sa reconstruction sur un espace agrandi avec une inscription aux noms de mes fils et, si je ne la terminais pas de mon vivant, j'ai ordonné qu'elle soit terminée par mes héritiers. Consul pour la sixième fois [28], j'ai restauré dans la ville quatre-vingt-deux temples de dieux sous l'autorité du Sénat, sans négliger aucun des travaux nécessaires à ce moment. Consul pour la septième fois [27], j'ai réparé la Via Flaminia de Rome à Ariminum et tous les ponts sauf le Mulvius et le Minucius.

21. J'ai construit sur terrain privé le temple de Mars Vengeur et le Forum Auguste, grâce au butin de guerre. J'ai construit près du temple d'Apollon, sur un terrain acheté en grande partie à des propriétaires privés, un théâtre pour qu'il soit sous le nom de mon gendre Marcus Marcellus. J'ai consacré sur le Capitole, dans le temple du divin Jules, dans le temple d'Apollon, dans le temple de Vesta et dans le temple de Mars Vengeur, grâce au butin de guerre, des offrandes qui m'ont coûté environ cent millions de sesterces. Lors de mon cinquième consulat [29], j'ai remis aux villes et colonies d'Italie trente-cinq mille livres d'or coronaire représentant leur contribution à mes triomphes ; et par la suite, toutes les fois que j'ai été salué du titre d' *imperator* , j'ai refusé l'or coronaire que les villes et colonies me décernaient aussi généreusement qu'elles l'avaient fait auparavant.

Les jeux et les spectacles

22. J'ai donné des spectacles de gladiateurs, trois fois en mon nom et cinq fois au nom de mes fils ou petits-fils, spectacles dans lesquels combattirent environ dix mille hommes. J'ai offert au peuple des spectacles d'athlètes venus de partout, deux fois sous mon nom et une troisième fois sous le nom de mon petit-fils. J'ai célébré quatre fois des jeux en mon nom et vingt-trois fois à la place d'autres magistrats. Pour le collège des Quinze, en tant que maître du collège, j'ai célébré des jeux séculaires avec pour collègue Marcus Agrippa, sous le consulat de Gaius Furnius et Gaius Silanus [17]. Sous mon treizième consulat [2], j'ai célébré les premiers jeux de Mars, qu'après cette fois, par un décret du Sénat et une loi, les consuls célébrèrent chaque année. J'ai donné au peuple, vingt-six fois, en mon nom ou celui de mes fils et petits-fils, dans le cirque, le forum ou les amphithéâtres, des chasses d'animaux africains dans lesquelles furent tuées à peu près trois mille cinq cents bêtes.

23. J'ai offert au peuple un spectacle de combat naval, de l'autre côté du Tibre, à l'endroit où se trouve maintenant le bois sacré des Césars, après avoir fait creuser le sol sur une longueur de 1800 pieds et sur une largeur de 1200. Là-bas, 30 trirèmes ou birèmes, munies d'un éperon, et davantage encore de bateaux plus petits se sont livrés bataille. Dans ces flottes ont combattu, outre les rameurs, environ 3000 hommes.

24. Dans les temples de toutes les cités de la province d'Asie, j'ai remis en place, une fois vainqueur, les objets précieux que celui à qui j'avais fait la guerre avait détenus à titre privé après avoir dépouillé ces temples. Il y avait à Rome à peu près 80 statues en argent qui me représentaient en pied, à cheval ou sur un quadriges ; je les ai personnellement fait enlever, et avec la somme correspondante, j'ai déposé des cadeaux en or dans le temple d'Apollon, en mon nom et au nom de ceux qui m'avaient honoré d'une statue.

Les hauts faits militaires

25. J'ai délivré la mer des pirates. Dans cette guerre, j'ai capturé et livré à leurs maîtres pour qu'ils les supplicient presque 30.000 esclaves qui les avaient fuis et qui avaient pris les armes contre l'Etat. Toute l'Italie m'a prêté serment spontanément et m'a demandé comme chef de la guerre dans laquelle j'ai vaincu à Actium. Les provinces des Gaules, des Espagnes, d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne m'ont prêté le même serment. Parmi ceux qui ont alors combattu sous mes enseignes, il y avait plus de 700 sénateurs. De ceux-là, au jour de cette rédaction, 83 ont été nommés consuls, avant ou après cette guerre, et 170 environ nommés prêtres.

26. J'ai agrandi le territoire de toutes les provinces du peuple romain voisines de nations qui n'obéissaient pas à notre pouvoir. J'ai pacifié les provinces des Gaules et des Espagnes, ainsi que la Germanie, selon les limites de l'Océan, de Cadix à l'embouchure du fleuve Elbe. J'ai fait en sorte que les Alpes, de la région la plus proche de la mer Adriatique à la mer Tyrrhénienne, soient pacifiées sans mener de guerre injuste contre aucune de ces nations. Ma flotte a navigué à travers l'Océan, de l'embouchure du Rhin vers l'est jusqu'au territoire des Cimbres, là où aucun Romain n'était allé jusqu'alors, que ce soit par terre ou par mer. Les Cimbres, les Charydes, les Semnons et d'autres peuples germains de la même région ont demandé par des ambassadeurs mon amitié et celle du peuple romain. Sur mon ordre et avec mes auspices, deux armées ont été conduites presque en même temps en Ethiopie et en Arabie appelée Heureuse. De très grandes troupes de ces deux nations ennemies ont été massacrées en bataille rangée et de très nombreuses villes ont été prises. En Ethiopie, on est allé jusqu'à la place forte de Nabata : la ville la plus proche est Méroé. En Arabie, l'armée a avancé jusque dans le territoire des Sabéens, à la place forte de Mariba.

27. J'ai ajouté l'Egypte à l'empire du peuple romain. Alors que je pouvais faire de l'Arménie Majeure une province, une fois le roi Artaxe mort, j'ai préféré, à l'exemple de nos anciens, confier ce royaume à Tigrane, fils du roi Artavasde et petit-fils du roi Tigrane, par l'intermédiaire de Tibère Néron qui était alors mon beau-fils. Et ensuite, comme cette nation domptée faisait sécession et se rebellait, je l'ai soumise par mon fils Gaius et donnée au roi Ariobarzane, fils du roi des Mèdes Artabaze, pour qu'il la gouverne et après sa mort à son fils Artavasde. Après l'assassinat de celui-ci, j'ai accordé cette souveraineté à Tigrane, issu d'une famille arménienne de sang royal. J'ai repris toutes les provinces qui, par-delà la mer Adriatique, s'étendent vers l'Orient, Cyrène, pour une grande part alors en possession des rois, et auparavant la Sicile et la Sardaigne dont on s'était emparé grâce à une guerre servile.

28. J'ai fondé des colonies de vétérans en Afrique, en Sicile, en Macédoine, dans chacune des deux Espagnes, en Achaïe, en Syrie, en Gaule Narbonnaise et en Pisidie. Quant à l'Italie, elle contient vingt-huit colonies fondées à mon instigation et qui, de mon vivant, ont été très fréquentées et très peuplées.

29. Après la défaite des ennemis, j'ai récupéré en Espagne, en Gaule et en Dalmatie les nombreuses enseignes militaires perdues par d'autres généraux. J'ai contraint les Parthes à me restituer les dépouilles et les enseignes de trois armées romaines et à demander à genoux une alliance avec le peuple romain. Et ces enseignes, je les ai déposées dans le sanctuaire qui se trouve dans le temple de Mars Vengeur.

30. Les tribus de Pannonie, que l'armée romaine n'avait jamais atteintes avant mon principat, ont été vaincues par Tibère Néron, alors mon beau-fils et légat ; je les ai soumises à la domination du peuple romain et j'ai ainsi reculé les frontières de l'Illyrie jusqu'aux rives du

Danube. L'armée dace, qui l'avait franchi, fut vaincue et terrassée sous mes auspices ; ensuite mon armée, une fois menée au-delà du Danube, força les tribus daces à subir les ordres du peuple romain.

31. Des ambassades de rois indiens qui, avant cette époque, n'avaient été vues près d'aucun chef militaire romain, m'ont été envoyées à maintes reprises. Ont fait savoir par le canal d'ambassadeurs qu'ils désiraient notre amitié, les Bastarnes, les Scythes, les rois des Sarmates qui sont en deçà et au delà du fleuve Tanaïs, les rois albanien, ibère et mède.

32. Se sont réfugiés près de moi comme suppliants : les rois parthes Tiridate puis Phraate, fils du roi Phraate, le roi mède Artavasde, le roi de l'Adiabène Artaxarès, les rois de Bretagne Dumnobellaunus et Tincommius, le roi sicambre Maelo, le roi des Marcomans et des Suèbes <.> rus. Phraate, le roi parthe, fils d'Orodès, m'a envoyé tous ses fils et petits-fils en Italie, non pas qu'ils eussent été vaincus à la guerre, mais pour demander une alliance avec, comme gage, ses enfants. Plusieurs autres peuples avec lesquels les Romains n'avaient eu auparavant aucune relation, qu'il s'agisse d'ambassades ou d'alliances, ont sous mon principat mis à l'épreuve la fidélité du peuple romain.

33. Les nations des Parthes et des Mèdes ont reçu de moi des rois - les premiers de ces nations demandés par le canal d'ambassadeurs. Les Parthes reçurent Vononès, fils du roi Phraate et petit-fils du roi Orodès ; les Mèdes Ariobarzane, fils du roi Artavazde et petit-fils du roi Ariobarzane.

Le nom d'Auguste

34. Lors de mon sixième et de mon septième consulat [28-27], après avoir éteint les guerres civiles, étant investi du pouvoir absolu par le consentement du peuple dans son ensemble, j'ai fait passer l'Etat de mon pouvoir à la libre décision du Sénat et du peuple romain. En réponse à ce geste méritoire, on me donna par sénatus-consulte le surnom d'Auguste, les montants de ma porte furent habillés de laurier lors d'une cérémonie publique et la couronne civique fut fixée au-dessus de celle-ci. On déposa également un bouclier dans la curia Iulia, dont la dédicace atteste que le Sénat et le peuple romain me l'ont accordé en raison de ma vertu, de ma clémence, de ma justice et de ma pitié. Dès cet instant, je l'ai emporté sur tous en autorité (*auctoritas*), mais je n'ai jamais eu de pouvoir légal (*potestas*) supérieur à celui de chacun des autres magistrats, mes collègues.

35. Alors que j'exerçais mon treizième consulat (2), le Sénat, l'ordre équestre ainsi que le peuple romain dans son ensemble m'appela père de la patrie et décida d'inscrire ce titre dans le vestibule de ma maison, dans la curia Iulia et au forum Auguste, sous le quadrigue qui fut érigé en mon honneur par sénatus-consulte. Lorsque j'écris ceci, je suis dans ma soixante-seizième année.

Appendice

1. La somme d'argent qu'il a donnée au trésor public, à la plèbe de Rome ou en vue de démobiliser des soldats s'élève à 600.000.000 deniers (soit 2.400.000.000 sesterces).

2. Il construisit : les temples de Mars, de Jupiter Tonnant et Férétrien, d'Apollon, du divin Jules, de Quirinus, de Minerve, de Junon Regina, de Jupiter Libertas, des Lares, des dieux Pénates, de Jeunesse, de la Grande Mère ; le Lupercal, la loge au cirque, la curie avec le

Chalcidicum, le forum d'Auguste, la basilique Iulia, le théâtre de Marcellus, le portique d'Octavius et le bois des Césars sur l'autre rive du Tibre.

3. Il restaura le Capitole, des temples sacrés au nombre de 82, le théâtre de Pompée, des aqueducs et la via Flaminia.

4. Dépenses pour des spectacles scéniques, des combats de gladiateurs, des athlètes, des chasses, des naumachies ; argent offert aux colonies, aux municipes et aux bourgs détruits par un tremblement de terre ou par un incendie ; sommes distribuées individuellement à des amis et des sénateurs dont il compléta le cens : incalculable.